

Règlement

32^{ème} Challenge Michel Williate

« Trail des Pipi-Malo »

Dimanche 24 Octobre 2021



Article 1 : Organisation

La manifestation sportive nommée « Challenge Michel Williate / Trail des Pipi-Malo » est organisée par le club de l'Entente Athlétique Douchinoise (EA DOUCHY).

La manifestation pédestre, objet du présent règlement, est interdite à tous engins à roues, hors ceux de l'organisation ou acceptés par celle-ci, et aux animaux.

Article 2 : Courses et animations sportives

Les épreuves du Challenge Michel Williate se dérouleront le DIMANCHE 24 OCTOBRE à partir de 8h30.

Trail « La Charpentière » 27km et Trail « La Bourdon » 15km

Le départ commun des deux épreuves de trail sera donné au Parc Maingoval à 8h30.

Les départs seront distribués au Parc Maingoval de 7h à 8h uniquement pour ces deux courses.

Les arrivées seront jugées sur la piste du Stade Nelson Mandela au Complexe Sportif de Douchy Les Mines

Courses « Populaire » 5.6km et « Enfants » 2km

Les départs et les arrivées se feront au stade Nelson Mandela pour ces deux courses.

Départ de la course « Populaire » à 9h30 et de la course « Enfants » à 9h45

Enfants : Des animations sportives non compétitives seront proposées au stade Nelson Mandela de 10h à 12h pour les enfants de 5 à 9 ans (éveils à poussins)

Article 3 : Parcours et règles

Les animations enfants se feront dans l'enceinte du complexe sportif Nelson Mandela de Douchy.

Les courses « Populaire » et « Enfants » se déroulent sur le territoire de la Commune de Douchy.

Les parcours des trails « La charpentière » et « La Bourdon » se déroulent sur les territoires de plusieurs Communes (Douchy-Les-Mines, Noyelles-Sur-Selle, Haspres, Saulzoir, Thiant).

Les parcours et les mesures de sécurité ont été déposées aux autorités compétentes pour approbation.

Le balisage du parcours se fera par du ruban de chantier, du traçage au sol ou des barrières.

Les concurrents devront respecter le parcours sous peine de disqualification.

Tout litige sera réglé par le juge arbitre selon le règlement.

Le rassemblement des concurrents aura lieu sur la ligne de départ, cinq minutes avant l'heure fixée au programme, fermeture du contrôle après l'arrivée de toutes les courses.

Article 4 : Mesures sanitaires liées au COVID-19 / Assurances / Sécurité

COVID-19

En l'état actuelle du contexte sanitaire, le passe sanitaire sera demandé avant d'accéder aux zones de départ et d'arrivée, aux participants comme aux spectateurs et aux bénévoles.

En fonction de l'évolution de l'épidémie et des mesures gouvernementales, le club organisateur s'adaptera et imposera les mesures nécessaires (désinfection, distanciation, port du masque).

SECURITE / ASSURANCES

Les concurrents seront tenus de respecter le code de la route, la circulation étant réglée par les signaleurs selon l'arrêté Municipal, avec les contraintes du plan Vigipirate.

Le service médical est assuré par la CROIX BLANCHE

Assurances : les organisateurs sont couverts par une assurance à responsabilité civile auprès de MAIF. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Article 5 - Inscriptions, conditions de participations

EN RAISON DU CONTEXTE SANITAIRE, AUCUNE INSCRIPTION NE SERA PRISE SUR PLACE

Les Inscriptions se feront uniquement par internet sur le site : www.nordsport-chronometrage.fr

date limite des inscriptions en ligne Vendredi 22 Octobre minuit

Tout engagement est ferme et définitif et donnera pas lieu à remboursement en cas de non-participation.

Documents obligatoires à joindre à l'inscription au retrait du dossard

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running ou d'un Pass' j'aime courir, délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation ;
- soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (liste disponible sur <http://www.sports.gouv.fr/spip?page=sg-federation>), sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition ;
- soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à l'IAAF, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

Passé Sanitaire :

Comme indiqué à l'article 4, le passe sanitaire sera exigé pour participer ou accéder aux zones de départ et d'arrivée.

Article 6 : Tarifs / Lots / Règles particulières sur chaque épreuve

Trail « La charpentière » 27km

Tarif : 16€ dont 1€ sera reversé à l'ODP (pupilles des Sapeurs-Pompiers).

La course est ouverte aux coureurs des catégories ESPOIRS à MASTERS.

Deux ravitaillements en eau seront prévus sur le parcours :

- Au km 8,7 : séparation des deux épreuves de trails
- Au km 17,7
- Arrivée : eau + ravitaillement solide

Le temps maximum alloué pour la course « La Charpentière » est de 4h30. Passés ce délai, les concurrents seront considérés comme hors-course, pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

Un lot sera offert à chaque arrivant.

Chaque participant pourra participer au tirage de dossards et remporter un lot.

Trail « La bourdon » 15km

Tarif : 9€ dont 1€ sera reversé à l'ODP (pupilles des Sapeurs-Pompiers).

La course est ouverte aux coureurs des catégories JUNIORS à MASTERS.

Deux ravitaillements en eau seront prévus sur le parcours :

- Au km 8,7 : séparation des deux épreuves de trails
- Arrivée : eau + ravitaillement solide.

Un lot sera offert à chaque arrivant.

Chaque participant pourra participer au tirage de dossards et remporter un lot.

Course « Populaire » 5.6km

Tarif : 6€ dont 1€ sera reversé à l'ODP (pupilles des Sapeurs-Pompiers).

La course est ouverte aux coureurs des catégories CADETS à MASTERS.

Un ravitaillement en eau et solide est prévue à l'arrivée.

Un lot sera offert à chaque arrivant.

Chaque participant pourra participer au tirage de dossards et remporter un lot.

Course « Enfants » 2km

Tarif : GRATUIT

La course est ouverte aux coureurs des catégories BENJAMINS et MINIMES.

Un ravitaillement en eau et solide est prévue à l'arrivée.

Un lot sera offert à chaque arrivant.

Animations enfants

Tarif : GRATUIT

La course est ouverte aux coureurs des catégories EVEILS ET POUSSINS

Un lot sera offert à chaque arrivant.

L'inscription est gratuite et se fera sur site.

Article 7 – Chronométrage / Jury / Classement

La compétition se déroule suivant les règles de la FFA. Le jury sera composé d'officiels FFA, sous l'autorité d'un juge arbitre officiel désigné par la FFA. Les éventuelles réclamations pourront être formulées conformément aux procédures fédérales. Leurs décisions seront sans appel.

Les officiels sont habilités à disqualifier tout concurrent qui se conduira de manière anti-sportive.

Le chronométrage sera assuré par la société NORDSPORT CHRONOMETRIE à l'aide du puce sur le dossard. Le dossard devra obligatoirement être porté sur la poitrine et être bien visible et non recouvert par un vêtement.

Article 8 - Classements et récompenses

Classement :

Un classement général sera établi pour les courses hormis pour les animations enfants.

Récompenses :

Tous les participants recevront un lot.

Les trois premiers hommes et les trois premières femmes (classement scratch) de chaque épreuve seront récompensés :

- 1^{er} H/F : bon d'achat de 50€
- 2^{ème} H/F : bon d'achat de 30€
- 3^{ème} H/F : bon d'achat de 20€

Publication des résultats

Les résultats seront publiés et visibles au plus tard le lundi 25 octobre sur le site de l'organisateur « eadouchy.com » et sur le site de la FFA.

En raison de la crise sanitaire, il n'est pas possible d'afficher les résultats (pour éviter les regroupements).

Article 9 – respect de l'environnement

Tout abandon de matériel, tout jet de déchet, hors des lieux prévus à cet effet entraînera la mise hors-course du concurrent fautif.

Article 10 - Droit à l'image

De par sa participation, le concurrent renonce à tout droit personnel à image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants droit et partenaires à utiliser celle-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.

Article 11 - Force majeure

En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes, entraînera de-facto, la fin de la responsabilité de l'organisateur. Le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité à ce titre.

Article 12 - Annulation

L'organisateur se réserve la faculté d'annuler la manifestation soit sur requête de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure. Aucune indemnité ne pourra être versée à ce titre. Les participants seront remboursés de leurs frais d'engagement (préciser), ils ne pourront prétendre à aucune autre indemnité à ce titre.

Coordonnées de l'organisateur :

EA DOUCHY

Présidente : Rose-May SIMON, 34 Rue Jules Guesde 59198 HASPRES

Contact Organisation : François BOUDRY / mail : eadouchy.info@gmail.com / 0788400408

Renseignements : Page Facebook : @ea. Douchy / Site Internet : www.eadouchy.com